

Arrêté n° 2025-1561/GNC du 10 septembre 2025
fixant la liste des organisations syndicales représentatives dans le secteur public au
titre de l'année 2025

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2025-1561/GNC du 10 septembre 2025 fixant la liste des
organisations syndicales représentatives dans le secteur public au titre
de l'année 2025

JONC du 12 septembre 2025
Page 21346

Article 1^{er}

À compter du 1er janvier 2025 et pour l'année 2025, en application de l'article 13 de la loi du pays modifiée n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, les organisations syndicales représentatives sur l'ensemble du secteur public sont :

- la Fédé ;
- l'Union des Syndicats des Ouvriers et Employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ;
- l'Union syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (USTKE) ;
- l'Union Territoriale de la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (UT CFE-CGC).

Article 2

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.